



recuperation argent suite adjudication

Par **jean pierre**, le **21/12/2018** à **14:21**

Bonjour - Le tribunal a procédé à l'adjudication d'un bien immobilier afin de sortir d'une indivision (co propriétaire ne voulait pas en sortir) - l'avocat nous informe qu'il faudrait attendre 6 mois au minimum pour obtenir la somme qui me revient, celle-ci est étant déposée à la carpa - Pouvez-vous me préciser les modalités pour toucher les fonds qui me reviennent:

- Est-ce de la responsabilité de l'avocat
- Est-ce à moi d'intervenir
- Les différents intervenants, s'il y a lieu
- Quels sont tous les frais afférant à ce recouvrement

Cordialement